



PROCES-VERBAL de la séance du 16 juin 2025

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Ivan Richard, qui salue l'assemblée et annonce la présence de Mme Harr, boursière communale.

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 54 membres sont présents sur 77 assermentés. Mesdames et Messieurs Eric Abetel, Eric Affolter, Matteo Affolter, Alain Birarda, Marie Bolay, Laure Coucet, Nicolas Gfeller, Monique Gisel, Sébastien Hartmann, Annia Haselbach, Martin Humpert, Antonella Leresche, Mathieu Leresche, Thibault Livet, Raphaël Moix, Mélanie Pasche, Steeve Pasche, Delphine Rubin, Marianne Rubin, Nicole Strauss, Olivier Virnot sont excusés. Andréas Giesbrecht et Corentin Rondot sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est ouverte.

Le Président informe qu'il va enregistrer la séance. Il s'agit d'un test pour voir si cela fonctionne pour faciliter le travail de la secrétaire. Il demande si quelqu'un s'oppose à ce que la séance soit enregistrée. Ce n'est pas le cas.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Le Président indique que chaque membre du Conseil a reçu l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite que celui-ci soit lu ou modifié. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc adopté.

3. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2025

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

Le Président demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 7 avril 2025. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est approuvé à la majorité, avec trois abstentions.

4. Assermentations et démission

Le Président indique que MM. Philippe Isoz et Christian Ethenoz ont annoncé leur démission du Conseil par écrit. M. Léo Mutschler a déménagé et est réputé démissionnaire par le Bureau du Conseil.

Le Président informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'assermentation de Mme Elke Dervin. Il l'invite à le rejoindre devant l'assemblée et procède à la lecture du serment. A l'appel de son nom, Mme Elke Dervin prête serment. Le Président l'invite à prendre place dans l'assemblée.





5. Communications du bureau

Le Président transmet les communications suivantes du Bureau du Conseil :

- Il annonce un problème technique lors de l'envoi des convocations et prie l'assemblée d'excuser ce petit couac.
- Il rappelle que le poste de secrétaire du Conseil est à repourvoir. Une annonce a été publiée. Il invite chaque membre du Conseil à activer son réseau. Il signale que le système d'enregistrement des séances qu'il teste aujourd'hui doit faciliter la prise du PV. Il rappelle que le ou la secrétaire a un rôle central pour la préparation des séances et l'organisation des dépouillements. Il invite les membres du Conseil à le contacter en cas de question.
- Il informe qu'une adresse dédiée à la présidence du Conseil a été créée. Il s'agit de presidence.conseil@lully.ch.
- Le Bureau a fait le choix de partir sur un nouveau système pour le dépouillement des votations proposé avec l'accord du Canton. Il s'agit d'un système avec scanner. Pour les prochaines votations, le bulletin sera différent, avec des cases à cocher. Un accord réciproque nous lie avec Tolochenaz en cas de panne de scanner.
- Il informe de la visite du Préfet le 12 mai dernier. Celui-ci a contrôlé la tenue des archives et les dossiers du Conseil et a relevé leur bonne tenue.
- Le Bureau a pris la décision d'attribuer les jetons de présences des séances d'avril et juin aux sinistrés de Blatten.
- Le Président informe du dépôt d'une pétition sur les camps scolaires qui a été transmise à M. Tasev, qui représente le Conseil à l'ASIME.
A la demande du Président, M. Emile Tasev indique que le Conseil Intercommunal de l'ASIME a été informée de la pétition, qui a été transcrite dans un postulat par M. Kevin Richards. Il relève que c'est un changement de loi cantonale qui pose problème. Le CODIR de l'ASIME manque de financement pour assurer le personnel pour les veilles de nuit. Le postulat demande que les quatre camps scolaires pour tous les élèves soient assurés. M.Tasev relève qu'il y a beaucoup d'acteurs (Directeurs, enseignants, ASIME). Il constate aussi un manque de communication au niveau de l'ASIME.

Le Président remercie M. Tasev.

6. Communications de la Municipalité

En préambule, M. Genton, Syndic, intervient suite à la prise de parole de M. Tasev. Il fait le constat que les communes doivent prendre en charge ce qui est imposé par le Canton.

- M. Genton rappelle que plusieurs communes vont quitter le réseau AJEMA cette année. Il informe qu'un nouveau réseau va être refondé avec les communes restantes. Le Conseil devra se prononcer à ce sujet, notamment sur la création d'une entité légale.
- La salle Blétru et le refuge n'avaient pas une bonne acoustique. Une société spécialisée a été mandatée pour poser une insonorisation. La différence est sensible depuis l'installation des panneaux. Dans le refuge, ceux-ci ont été posés entre les chevrons afin de garantir l'esthétique.



- La grosse cloche de l'église ne fonctionne plus. L'entreprise mandatée a signalé que l'électronique doit être changée. La Municipalité a adjugé le travail et les pièces ont dû être commandées. Le montant est conséquent et les délais de commande assez longs. La Municipalité en a profité pour diminuer la durée de la sonnerie du samedi soir à 2 minutes. Il s'agit d'un essai qui sera réajusté.
- La petite salle avait été attribuée pour la création d'un local de jeunes il y a deux ans, malheureusement celui-ci n'a pas rencontré le succès escompté. La Municipalité en profite pour remercier vivement Mmes Nora Rigoli et Axelle Birarda pour leur implication. Un petit rafraichissement de la salle va être fait, puis elle va être attribuée notamment à l'association Kerma qui accompagne les personnes en situation de burnout.
- Le PACOM et le préavis sur la RC1 seront présentés lors de la séance d'octobre. Cette séance sera avancée à 19h.
- Pour les projets Rossan, Boiron et cimetière, pour lesquels nous sommes toujours en attente de factures et de subvention, les décomptes seront donnés en octobre.
- A la rentrée d'août, 6 classes seront ouvertes à Lully, avec jusqu'à 120 enfants au collège. La mobilité douce pour amener les enfants doit être favorisée.
- Mme Liard Coucet mentionne l'accident survenu la nuit du 13 avril dernier à la route de Denens. Les travaux de réparation ont été effectués, le lampadaire doit encore être posé à la fin du mois.
- Mme Liard Coucet indique que la fontaine de Lully a été nettoyée et est accessible aux enfants sous la surveillance des parents. Il est précisé que les chiens ne peuvent pas s'y baigner.
- L'AIEB a fait des travaux au quartier de Chantemerle, travaux qui sont bientôt terminés. Le préavis pour le quartier de Rossan a été accepté, les travaux seront effectués dans la foulée. Les conduites qui transitent par le réservoir vont être déplacées pour être positionnées le long de la route.

7. Rapport de gestion et comptes 2024

Le Président donne la parole à M. Genton pour présenter les comptes communaux. Sans revenir sur le rapport de gestion, celui-ci prend le temps d'expliquer la problématique de l'imprévisibilité des rentrées fiscales en présentant un document fourni par la bourse communale.

M. Thierry Blanc donne lecture du rapport de gestion à la demande du Président.

Le Président remercie la commission pour son travail. Il ouvre la discussion sur les comptes et le bilan 2024.

M. Vincent Bolay relève que la ligne budgétaire pour les BoxUp est d'un montant supérieur à Fr. 5'000.-. Il a pu constater que les jeux sont peu utilisés et qu'à ce prix-là, il serait possible d'offrir le même matériel de jeux à tous les enfants de Lully. Il propose de résilier le contrat pour les BoxUp.

Mme Liard Coucet informe que la Municipalité a résilié le contrat et que les BoxUp ont été enlevés la semaine précédente.



Mme Lise Creteigny relève que la gendarmerie passe beaucoup de temps sur la place du village lorsqu'elle vient. Elle semble peu active et elle souhaite savoir s'il est possible de choisir les activités des gendarmes.

M. Genton indique que le coût s'élève à Fr. 130'000.- francs par année pour la police cantonale. La Commune paie et n'a pas d'influence sur les activités des gendarmes.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion. Il demande si une personne s'oppose au vote à main levée. Ce n'est pas le cas.

Le Président donne lecture des conclusions du rapport, qui demande :

1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2024 ainsi que le bilan au 31 décembre 2024, tels que présentés,

Le Conseil approuve ce point à l'unanimité, avec une abstention.

2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Le Conseil approuve ce point à l'unanimité, avec une abstention.

8. Elections statutaires

Selon l'article 9 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année, pour la durée d'une année, avant le 1^{er} juillet :

1. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.
2. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.
3. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Election à la Présidence

Le Président laisse sa place à la vice-Présidente, Mme Christel Petit, qui présente la candidature de M. Ivan Richard. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Monsieur Ivan RICHARD est tacitement réélu Président du Conseil général de Lully.

Election à la Vice-présidence

Le Président passe à l'élection d'un-e vice-Président-e. Mme Christel Petit a indiqué qu'elle souhaite poursuivre son mandat. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Madame Christel PETIT est tacitement élue Vice-présidente du Conseil Général de Lully.

Election des scrutateurs

Le Président indique que les scrutateurs en place sont Messieurs Michael Birchard et Sébastien Hartmann. Ils sont d'accord de poursuivre leur mandat. Il n'y a pas d'autres candidatures.





Monsieur Michael BIRCHARD et Monsieur Sébastien HARTMANN sont tacitement élus scrutateurs.

Election des scrutateurs suppléants

Le Président rappelle que les scrutateurs suppléants en place sont Mme Arlette Perret Nissen et Monsieur Plinio Maroni. Ils n'ont pas indiqué non plus qu'ils souhaitaient quitter leur poste. Ils confirment leur candidature.

Monsieur Plinio MARONI et Madame Arlette PERRET NISSEN sont tacitement élus scrutateurs suppléants.

Election à la Commission de Gestion

Le Président rappelle que traditionnellement, le membre rapporteur de la commission de gestion se retire à la fin de l'année. Il s'agit de M. Thierry Blanc. M. Benoît Petit sera donc rapporteur l'an prochain. M. Andreas Giesbrecht et M. Emile Tasev seront membres. Ils confirment tous trois leur intérêt.

Le Président indique que Mme Mathilde Bessonnet était suppléante. Celle-ci confirme son souhait de continuer. Il s'agit de trouver un second suppléant. M. Olivier Udry annonce son intérêt.

La commission de gestion 2025 composée de M. Benoît PETIT, membre rapporteur, de MM. Andreas GIESBRECHT et Emile TASEV, membres, ainsi que de Mme Mathilde BESSONNET et M. Olivier UDRY, membres suppléants, est élue tacitement, pour une année, jusqu'au 30 juin 2026.

M. Richard remercie les élu-e-s et les membres des commissions pour leur travail tout au long de l'année.

Conseil intercommunal de l'AIEB

Le Président indique qu'une place de délégué au Conseil intercommunal de l'AIEB est à repourvoir suite à la démission de M. Philippe Isoz. Deux candidatures ont été déposées : Mme Antonella Leresche et M. Olivier Udry.

M. Olivier Udry est présenté par M. Vincent Bolay, qui relève son intérêt pour l'alimentation en eau de la commune. Le Président présente Mme Leresche, absente, en relevant ses compétences techniques des canalisations par sa formation professionnelle et en soutenant l'intérêt de l'élection d'une femme.

Le Président annonce que le vote se fait au scrutin individuel secret. Il demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins. Le résultat est le suivant :

- Bulletins distribués 55
- Nul : 0
- Majorité absolue : 28
- Blancs : 2
- Olivier Udry : 32
- Antonella Leresche : 21

Le Président annonce que M. Olivier UDRY est élu au Conseil intercommunal de l'AIEB.

Conseil intercommunal de l'ASIME



Suite au déménagement de M. Léo Mutschler, la place de délégué suppléant au Conseil Intercommunal de l'ASIME est désormais vacante. Le Président demande s'il y a des candidatures. Il demande à M. Emile Tasev, membre, de présenter le travail de ce Conseil.

M. Emile Tasev indique qu'il y a deux séances par année, en juin et en septembre. Il est le plus souvent présent et le suppléant n'a pas besoin de le remplacer.

Mme Nora Rigoli accepte de reprendre le poste de suppléante.

Le Président annonce que Mme Nora RIGOLI est élue tacitement au poste de déléguée suppléante au Conseil intercommunal de l'ASIME.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Creteigny relève que les parcelles situées au chemin des Salines n'ont toujours pas été fauchées. Elle craint les risques d'incendie et relève la présence de plantes invasives.

M. Genton indique que la Municipalité va se renseigner.

M. Emile Tasev informe le Conseil au sujet du préavis 01/2025 relatif au réaménagement de la STEP de Lully-Lussy et la création d'un local pour les associations. Pour la commission, le préavis n'était pas abouti. La Municipalité ne l'a donc pas déposé devant le Conseil. La commission recommande qu'un nouveau préavis soit proposé, avec une proposition d'étude de projet.

M. Thierry Blanc demande quelles sont les mesures d'accompagnement pour faire respecter les limitations à 30 km/h, notamment sur la rte de Chigny.

Mme Liard Coucet informe que le radar pédagogique va être posé. La gendarmerie ne peut pas faire des contrôles si elle n'obtient pas l'autorisation des propriétaires limitrophes de poser leur radar sur leur terrain.

M. Vincent Chabloy revient à la charge avec la lutte contre la vergerette. Il relève que la vergerette devrait être arrachée. Il propose que les membres de la commission PECC procèdent à un arrachage à la fin de leur réunion. Il souligne qu'une lutte constante donne de bons résultats.

M. Benoît Petit demande des compléments sur l'information préalable donnée aux habitants pour l'installation par Calbex de la fibre optique. Il a été contacté par mail à ce sujet.

M. Genton rappelle qu'il y a eu une information par courrier. Si un habitant ne donne pas suite, il est contacté ensuite par téléphone, ou directement à son domicile.

M. Birchard remercie les personnes qui ont participé à l'enlèvement de l'arbre tombé sur la route de Denens. C'était une collaboration efficace.

Mme de Ancos demande ce qu'impliquent les panneaux « Police population » qui sont implantés dans le village.

M. Genton va creuser cette question et donner une réponse au prochain conseil.

M. Bolay rappelle que la secrétaire n'a pas besoin de faire partie du Conseil et invite chacun à solliciter son réseau.

Le Président prend la parole pour remercier Mme Nicole Jufer Tissot pour les quatre années qu'elle a passées au service du Conseil général de Lully et de ses membres en tant que secrétaire.





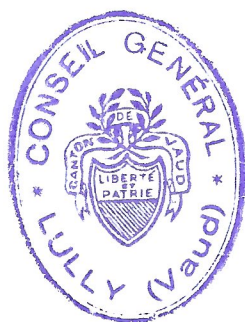
Il relève son efficacité et ses compétences, ainsi que la qualité de la collaboration avec le Bureau du Conseil.

Mme Jufer Tissot le remercie et prend la parole pour relever le plaisir qu'elle a eu à travailler pour le Conseil général et au sein du Bureau. Elle souligne la position inconfortable d'être à la fois secrétaire du Conseil et de la Municipalité. Elle se réjouit de continuer à travailler pour la population de Lully à ce dernier poste.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h35. Monsieur Ivan Richard clôt la séance, et invite les personnes présentes à un petit apéritif.

Le Président :

Ivan RICHARD



La Secrétaire :

Florence CHOFFAT

Note : Ce procès-verbal a été rédigé par Mme Nicole Jufer Tissot.

Approuvé le 06.10.2025

